Envoyé en préfecture le 22/03/2023
Reçu en préfecture le 22/03/2023
Publié le
ID : 031-213103153-20230320-2023_3_7-DE

DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MANE

Séance du 20 MARS 2023
Délibération n°3-7

L'an deux mille vingt-trois le vingt mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, Alain FURCY, CASTEX Jean, BAZART Michel, DEVAUTOUR Florian, et FINI Sandro,
- Mmes GUALTER Marie-Christine, ARTIGUES Martine, BOUIN Florence et NSIRI Marielle

Excusés : Mrs BOTTAREL Sébastien, Claude CARLINI, FERRANDI François et WEIHSS Pascal

Mr FURCY Alain a été nommé secrétaire.

OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DU VILLAGE DE VACANCES

Vu la délibération N° 8-4 du 14 novembre 2022 fixant les tarifs du village de vacances au 1er janvier 2023,
Vu la hausse du coût de l'énergie,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une modification des tarifs du village de vacances.
Monsieur le Maire propose d'appliquer aux tarifs existants de la location des gîtes, un forfait supplément charges et d'appliquer les tarifs suivants au 1er avril 2023.

	Location semaine	Location mois
Gîte 4 personnes	35 € / semaine	100 € / mois
Gîte 6 personnes	35 € / semaine	100 € / mois

Arrivée 15h / Départ 10h toutes saisons confondues	01/01/23 ➤ 25/03/23 07/10/2023➤31/12/2023	25/03 ➤ 08/07/23 26/08 ➤ 07/10/23	08/07 ➤ 26/08
GÎTES 4-6 PLACES (chambres lit en 140 cm ou 90 cm, cuisine tout équipée, salle de bain)			
(2 nuits minimum) Voir forfait supplément	400 € / semaine* 90 € / nuit	350 € / semaine* 80 € – 90 € / nuit	450 € / semaine*
Voir forfait supplément (2 nuits minimum)	450 € / semaine* 95 € / nuit	400 € / semaine* 85 € - 95 € / nuit	500 € / semaine*
FORFAIT 3 SEMAINES 4 / 6 PERSONNES	840 €* / 960 €* Voir forfait supplément	700 €*/ 800 €* Voir forfait supplément	
10.50 € / semaine	Forfait de 60 €	250 €/gîte et 60 € le ménage Encaissé uniquement en cas de problème	
FORFAIT longue durée 4 / 6 PERS (2 mois consécutifs minimum)	600 € */ 670 €* PAR MOIS EN TOUT INCLUS AVEC UN ACCÈS AUX MACHINE À LAVER Voir forfait supplément		
FORFAIT SUPPLÉMENT Applicable à chaque location	Gîte à la semaine : 35 € Gîte au mois : 100 €		
* se référer au tarif forfait supplément		01/04➤08/07 26/08 ➤ 31/10	08/07 ➤ 26/08

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540730 - 10/10 Fabrègue duo

Envoyé en préfecture le 22/03/2023
Reçu en préfecture le 22/03/2023
Publié le
ID : 031-213103153-20230320-2023_3_7-DE

Monsieur le Maire précise que toute réservation saisonnière confirmée avant et jusqu'au 31 mars 2023 inclus, se verra appliquer les tarifs votés sur la délibération 8-4 du 14 novembre 2022, et que les soldes inhérents à ces réservations ne seront pas modifiés au moment de leur paiement. Pour les locations longues durées ce forfait entrera en vigueur au 1er mai 2023.

Monsieur le Maire rappelle que la taxe de séjour en vigueur (fixée pour les hébergements sans classement à l'exception des hébergements de plein air. Pourcentage entre 1 et 5%. Tarif plafonné à 2.53 € dont ajout de taxe additionnelle : 0.23 €, après calcul du tarif) n'est pas comprises dans ces tarifs et doit faire l'objet d'un paiement complémentaire.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- D'appliquer les tarifs cités ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Maire

MAIRIE DE MANE
31 Haute-Garonne
R.F.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Contre 0 Pour 10
Date de convocation : 14 Mars 2023
Date d'affichage :
Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS